REVUE FRANÇAISE DE PÉDAGOGIE

Revue française de pédagogie
Recherches en éducation

169 | octobre-décembre 2009
Petite enfance et scolarisation

CALENGE Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*

Paris : Éd. du Cercle de la Libraire, 2008, 264 p.

Christiane Étévé

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/rfp/1639
DOI : 10.4000/rfp.1639
ISSN : 2105-2913

Éditeur
ENS Éditions

Édition imprimée
Date de publication : 1 octobre 2009
Pagination : 143-144
ISBN : 978-2-73-42-1185-3
ISSN : 0556-7807

Référence électronique
Christiane Étévé, « CALENGE Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet* », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 169 | octobre-décembre 2009, mis en ligne le 05 octobre 2010, consulté le 23 septembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/rfp/1639 ; DOI : https://doi.org/10.4000/rfp.1639

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2020.

© tous droits réservés

CALENGE Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*

Paris : Éd. du Cercle de la Libraire, 2008, 264 p.

Christiane Étévé

RÉFÉRENCE

CALENGE Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Éd. du Cercle de la Libraire, 2008, 264 p.

1 Pendant longtemps la politique documentaire, à l'intérieur des bibliothèques municipales et des bibliothèques universitaires, se résumait à l'accroissement des collections et à leur gestion. Elle visait à actualiser ou compléter des fonds, surtout imprimés, et répondait ainsi toujours mieux aux demandes des utilisateurs dans le cadre d'une mission de développement culturel, d'éducation ou de recherche. Les débuts de l'informatique ont permis d'automatiser une partie des fonctions (commande, description, repérage, récupération des documents). Grâce aux banques de données et aux catalogues informatisés, les publics ont pu s'informer à distance ou *in situ* sur les ressources et faire des recherches rapides et fines par le croisement des descripteurs. Or le développement d'Internet perturbe le schéma initial relativement stable qui allait de la production d'œuvre par leurs auteurs à leur mise en circulation auprès des lecteurs après un certain nombre de traitements (inventaire, indexation, classement...). Désormais les flux d'information permis par Internet modifient le paysage. Aux collections matérielles représentées par des ouvrages et journaux dans les rayons et présentoirs s'ajoutent des documents électroniques et numériques sous forme d'abonnement en ligne, de création de portails et de guichets par les bibliothèques qui offrent des accès en ligne, à durée limitée, et orientent vers d'autres sources.

2 Comment construire une offre cohérente avec des documents externes, comme les documents électroniques sur support varié proposés par d'autres organismes, parfois souscrits par abonnement, parfois aléatoires et les documents numériques, achetés ou numérisés par la bibliothèque et donc disponibles en permanence ? Face à cette multiplicité de supports, une organisation nouvelle s'impose, celle d'un système d'information qui combine des accès aux contenus, une mise en espace des différentes ressources, des modalités d'opérationnalité pour harmoniser les langages, organisation qui doit aussi gérer des compétences diverses de la part des bibliothécaires.

3 Ces transformations apportées par Internet dans l'accès aux sources et aux documents ne mettent-elles pas en péril le cœur de cible de la profession qui était la collection et les relations avec une société de lecteurs ? C'est pour tenter de répondre à cette question que l'auteur, après un ouvrage déjà publié sur le sujet (*Les politiques d'acquisition*, paru aux éditions du Cercle de la Librairie en 1994), a voulu refonder cette politique documentaire dans ce nouveau contexte et selon un cadre d'évaluation prospective. À travers les réflexions et les innovations déjà mises en œuvre dans certaines bibliothèques, et publiées essentiellement dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, il a tenté de lire l'avenir et de rassurer les personnels déstabilisés par l'arrivée d'Internet.

4 En effet, les bibliothécaires doivent affronter deux réalités. D'une part, l'extension des documents électroniques et numériques et leur facilité d'accès dans le cadre domestique ont détrôné le recours aux documents imprimés (selon une enquête de Médiamétrie, au 3e trimestre 2007, 47 % des foyers français ont accès à Internet). Même si les bibliothèques gardent l'image et les usages de lieux d'étude et de loisirs, il reste que, dans l'enquête CREDOC sur les conduites de recherche d'informations pratiques, les bibliothèques arrivent en 4e place des lieux et formes de recherche après Internet, les grandes surfaces et le réseau familial. D'autre part, la répartition entre les crédits réservés aux achats et ceux prévus pour les abonnements aux revues, jusque-là équilibrée, ne va plus de soi. Dans les bibliothèques universitaires, les publications scientifiques sont de plus en plus coordonnées par des consortiums qui imposent vite des augmentations de prix, considérant les institutions universitaires comme un public captif.

5 Pour penser la complémentarité des ressources électroniques et imprimées, mise en œuvre par les bibliothécaires de moyennes et petites villes, l'auteur reprend aux milieux anglo-saxons le concept de « bibliothèque hybride ». Cette notion inclut la pérennité d'un lieu d'accumulation de savoirs et le changement nécessaire impliqué par la mise à disposition des informations en ligne et des nombreux supports (« les bibliothèques doivent gérer conjointement leurs collections matérielles et leur mutation vers la définition d'une offre d'information globale »).

6 Elle signale aussi la nécessaire interopérabilité technique et sémantique du système pour que l'usager puisse disposer d'une interface unique pour accéder aux contenus. Rien de moins normatif apparemment que ce recueil d'analyses car l'incertitude sur l'avenir des technologies et les conséquences sur l'économie de l'information et de la connaissance invitent à la modestie. Les questions y sont plus nombreuses que les réponses. Toutefois le lecteur reste sur sa faim, sentiment qui vient notamment d'une déconnexion entre, d'une part, les anciennes politiques de la lecture et du livre et celle de l'information scientifique et technique et, d'autre part, les positions actuelles. Ce sentiment est dû également à une certaine ambivalence de l'auteur vis-à-vis des outils

d'évaluation prospective dont il se fait le chantre. Ainsi, dans le paragraphe « Évaluer, c'est comparer » (p. 30), écrit-il :« Les Américains usent fréquemment de bibliographies de référence pour évaluer les fonds ; du côté francophone en revanche, de telles bibliographies sont plus rares ». Dans ce qui se pose comme constat, n'évalue-t-on pas l'écart entre les bibliothécaires et les prescripteurs ou leurs outils de référence plutôt que l'absence de bibliographie ? Car toutes les revues proposent leurs propres sélections sous forme de notes critiques. De plus, même si la banque de données Francis de l'INIST[1] au CNRS est citée, on s'étonne de ne pas trouver mention des enquêtes menées sur les périodiques scientifiques en sciences humaines (Jeannin ou Beillerot et Duru). Encore faut-il les connaître et pour cela entretenir des relations ouvertes avec les lecteurs et notamment certains d'entre eux, connaisseurs plus avertis du domaine, qui peuvent orienter vers les documents de synthèse. Ceux-ci existent d'ailleurs depuis que des sociétés savantes ont créé des bibliographies pour rendre compte plus vite des acquis de la science. Le métier de documentaliste s'inscrit dans ce projet de diffusion, qui est de dépasser la description de l'objet-livre afin d'extraire les thèmes et contenus des diverses problématiques.

7 Par ailleurs, dans les années 1990, certaines bibliothèques aux fonds spécialisés (par exemple fortes en littérature étrangère) ont été reconnues comme pôle d'excellence. Ces Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) étaient dotés en conséquence pour se trouver en mesure de fournir à d'autres bibliothèques. Où en est-on ? Combien de prêts inter-bibliothèques ? Dans quels domaines ?

8 Passant en revue les nombreuses méthodes d'évaluation des collections, l'auteur remarque que parfois elles ne sont « pas [guidées] par un intérêt purement intellectuel mais [ressortent] d'objectifs politiques ». Il cite la délocalisation à Lyon de la bibliothèque des Jésuites située à Chantilly qui a été une erreur car, « à la suite de ce déplacement, elle a perdu ses lecteurs ». Certes, établir ce diagnostic est important mais proposer une analyse pour éviter à l'avenir qu'une bibliothèque serve d'appât pour le prestige d'une ville, d'une région ou d'un maire serait plus nécessaire. Il semble difficile de faire le bilan des politiques documentaires sans faire celui de la décentralisation et de la déconcentration des moyens du national vers le régional.

9 Enfin la conclusion semble contradictoire par rapport aux chapitres précédents. Nous ne pouvons qu'acquiescer à l'idée de revenir aux fondamentaux d'une bibliothèque, à savoir les relations à entretenir entre la localité du site, les lecteurs, la mémoire et les contenus. En effet les bibliothèques se sont développées sous la pression des citoyens dans une perspective d'éducation et de démocratisation. Insister sur cette relation, c'est aussi dépasser la bureaucratisation toujours à redouter, y compris celle qui se cache dans des outils d'évaluation, signes d'une politique du chiffre qui oublie le qualitatif. Mais pour aboutir à cette fin, les chapitres précédents n'auraient-ils pas dû donner davantage la parole aux lecteurs : où en sont les enquêtes sur le lectorat ? Au fond, la question n'est-elle pas moins celle des effets produits par l'arrivée d'Internet dans les habitudes professionnelles des bibliothèques que celle de la transformation des circuits de production, de conception et de diffusion, avec d'un côté une concentration des moyens écrits et audiovisuels rendue possible par une oligarchie au service d'une industrie du savoir, de la mémoire et de la culture et, d'autre part, l'émergence de nouvelles communautés qui rassemblent des ressources et des expertises pour contribuer à la mise en œuvre d'un projet ? On se prend à espérer rapidement la

troisième édition de cet ouvrage pour savoir comment les bibliothécaires mobilisent les lecteurs sur le projet Google de numériser les fonds patrimoniaux[2].

NOTES

1. INIST : Institut pour l'information scientifique et technique.

2. DARNTON R. (2009). « La bibliothèque universelle, de Voltaire à Google ». *Le Monde diplomatique*, n° 660, p. 1 et p. 24-25.

AUTEURS

CHRISTIANE ÉTÉVÉ

INRP